

La valeur historique de légende de Lydéric

A. de SaintLéger

1904



BULLETIN

DE LA

COMMISSION HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

TOME XXVI.

LILLE

IMPRIMERIE L. DANIEL

—
1904

ÉTUDE DE LA LÉGENDE

I. SA FORMATION JUSQU'À LA FIN DU XIV^e SIÈCLE.

D'après les documents les plus anciens, Lydéric, Inghelram et Audacer ne sont ni parents ni administrateurs de la Flandre.

Les textes les plus anciens qui nous soient parvenus ne font aucune mention des prédécesseurs de Baudouin dans l'administration de la Flandre. Ni les vies des saints qui auraient été les contemporains des forestiers, ni les capitulaires des rois, où l'on s'attendrait à trouver au moins des allusions à ces fonctionnaires royaux, ni les chroniques antérieures au XI^e siècle ne donnent d'indication sur ces personnages. Le premier prince qui nous apparaît comme ayant administré le comté de Flandres est Baudouin Bras-de fer. Certains événements de sa vie nous sont d'ailleurs connus d'une façon précise grâce à une série de documents contemporains de grande valeur (1).

Dans le capitulaire de Servais de l'année 853 (2) on rencontre bien le nom d'un certain Engilramne, qui est mentionné comme étant à la tête d'un comté dans le nord du royaume. Mais d'une part, il faut mal interpréter le texte de ce capitulaire pour indiquer la Flandre comme étant ce comté. D'autre part, il est certain si les textes rassemblés par M. Vanderkindere se rapportent au même personnage (3) qu'il

(1) Notamment des lettres du Pape Nicolas I et de l'archevêque de Reims Hincmar (dans D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. VII, p. 387 et p. 649, et dans Flodoard, *Historia Remensis* (Monumenta Germaniæ, Script. XIII, p. 488), et un passage des *Annales Bertiniani* (Mon. Germ. S. I. p. 456.

(2) Capit. Missorum Silvacense (853): Immo episcopus, Adalardus abba, Waltcaudus, Odelricus, missi in Noviomiso, Vermendiso, Adertiso, Curtriciso, *Flandra, comitatibus Engilramni* et in comitatibus Waltcaudi dans Mon. Germ. Leges I p. 426.

(3) L. Vanderkindere, *Le Capitulaire de Servais et les Origines du comté de Flandre*, dans *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5^e série, t. VII (1897), p. 91-138.

vécut jusqu'en 875, c'est à dire à une époque où la Flandre avait pour comte Baudouin Bras de-fer. On ne peut donc identifier cet Engilramne avec l'Inghelram de la légende.

C'est seulement dans les chroniques postérieures au X^e siècle que nous rencontrons les noms de Lydéric et d'Audacer.

Les *Annales Blandinienses* (1) et les *Annales Formoselenses* (2), écrites dans la deuxième moitié du XI^e siècle nous informent que Baudouin était fils d'un certain Audacer, sur lequel d'ailleurs elles ne nous donnent aucun renseignement. Baudouin ayant joué un rôle considérable au IX^e siècle, il ne faut pas s'étonner que des chroniqueurs aient retenu le nom de son père.

Quant à Lydéric, il est mentionné avec le titre de *comes* par les mêmes annales, qui indiquent de plus qu'il fut enterré à Harlebeke.

Ainsi, il est certain qu'il a existé des personnages du nom de Lydéric, d'Inghelram et d'Audacer, dont la vie a été plus ou moins mêlée à l'histoire du nord du royaume. Mais rien ne nous permet de les considérer exception faite pour Audacer comme les ancêtres de Baudouin. Aucun renseignement ne nous autorise non plus à en faire les prédécesseurs de Baudouin. Il faut remarquer au contraire que la plus ancienne généalogie des comtes, intitulée *Sancta prosapia domni Arnulfi* (3), qui date du milieu du X^e siècle, ne commence qu'à Baudouin. Il est évident que si son auteur, Witger, ne mentionne pas les ancêtres de Baudouin c'est qu'il ne connaissait pas leurs noms et il les aurait certainement connus si, à un titre quelconque, ils avaient gouverné la Flandre.

Dans les documents du XII^e siècle, Lydéric, Inghelram et Audacer deviennent ancêtres de Baudouin et comtes de Flandres.

C'est dans une *Genealogia comitum Flandriæ* (4), composée vers

(1) Dans les Mon. Germ. S. t. V. p. 23 24, à l'année 836: *Lidricus comes obiit* [et Arlebeke sepelitur, ajouté par une main du XII^e siècle], et à l'année 862: *Judith secuta est Baldwinum ferreum, filium Audacri*.

(2) Annales de Vormezele, près d'Ypres, dans les Mon. Germ. S. t. V. p. 35, à l'année 817: *Lidricus comes obiit et Harlebecca sepelitur*, et à l'année 877: *Balduvinus, filius Audacri, obiit*.

(3) Witgeri genealogia Arnulfi comitis, dans les Mon. Germ. S. t. IX, p. 303.

(4) Dans les Mon. Germ. S. t. IX, p. 305. *Lidricus Harlebeccensis comes genuit Ingelrannum. Ingelrannus genuit Audacrum. Audacer genuit Balduinum ferreum, qui.....*

1111 probablement, au monastère de St-Bertin, que pour la première fois les trois personnages dont nous parlons sont cités comme ancêtres de Baudouin et comme ses prédécesseurs au comté de Flandres. L'idée de mettre un lien de parenté entre le comte Lydéric, mort à Harlebeke, le comte Inghelran et Audacer, père de Baudouin, devait naturellement venir à l'esprit d'un généalogiste désireux de faire remonter le plus haut possible le point de départ de la glorieuse dynastie des princes flamands. Quoi qu'il en soit, la souche des comtes ne fut plus dès lors Baudouin, fils d'Audacer, mais Lydéric d'Harlebeke, l'arrière grand-père de Baudouin.

La généalogie de 1111 fut insérée, quelques années après, par un chanoine de St Omer, nommé Lambert, dans un recueil de morceaux choisis, qu'il appela *Liber Floridus* (1).

Le compilateur ne la reproduisit pas littéralement : il y ajouta quelques détails, tirés vraisemblablement de son imagination. On apprend ainsi que ce fut en 792, sous le règne de Charlemagne, que le comte d'Harlebeke Lydéric, voyant la Flandre inhabitée, inculte et boisée, en prit possession.

Le travail de Lambert fut bientôt utilisé par un autre moine de St Omer, qui se borna d'ailleurs à grossir le passage dont nous nous occupons par un certain nombre de synchronismes. C'est le texte qui est connu sous le nom de *Flandria generosa* (2), que son premier éditeur lui donna. A son tour, la *Flandria generosa* fut interpolée. Avant l'année 1194, un inconnu ajouta deux membres de phrases (3) à propos de Lydéric, l'un qui indique qu'il fut le premier comte de

(1) Dans les Mon. Germ. S. t. IX, p. 309. L'édition donnée par la Commission royale d'Histoire dans le Recueil des chroniques de Flandre, t. I (1837) p. 1 porte le titre inexact : *Antiquissima genealogia forestariorum et comitum Flandriæ*. Or il n'y est pas du tout question de *forestiers*. Voici d'ailleurs le texte : Anno ab Incarnatione domini 792, Karolo Magno regnante in Francia, Lidricus Harlebecensis comes, videns Flandriam vacuum et incultam ac nemorosam, occupavit eam. Hic genuit Ingelramnum comitem. Ingelramnus autem genuit Audacrum ; Audacer vero genuit Balduinum Ferreum.

(2) Dans les Mon. Germ. S. t. IX, p. 317. Anno ab Incarnatione Domini 792, imperatoris vero Constantini filii Hyrene primo, Karoli quoque Magni regis Francorum, postea imperatoris Romanorum 24, Lidricus Harlebeccensis videns ... Le reste comme dans le *Liber Floridus*.

(3) Primus in ea [id est Flandria] comes existens, et plus loin : Lidricus obiit anno Domini 836.

Flandres, l'autre qui — suivant les *Annales Blandinienses* — fixe sa mort en 836.

Ce texte fut plusieurs fois traduit en français et par l'intermédiaire du français en flamand. Il servit aussi de source à André Silvius, prieur du monastère de Marchiennes, qui fit faire à la légende un pas décisif.

Au commencement du XIII^e siècle Lydéric, Inghelram et Audacer sont appelés forestiers de Flandre. C'est en effet dans l'œuvre d'André de Marchiennes (1), composée entre les années 1196 et 1203 que l'on rencontre pour la première fois la désignation de *forestiers du roi de France*, appliquée aux prédécesseurs prétendus de Baudouin. L'auteur a-t-il puisé ce renseignement dans un ouvrage aujourd'hui perdu ? c'est possible, mais ce n'est pas une hypothèse dénuée de tout fondement que de lui attribuer la paternité de l'invention. Voici l'explication que nous proposons : André Silvius trouve dans plusieurs chroniques, que Baudouin, lors de son mariage avec Judith, la fille de Charles le Chauve, reçut en dot la Flandre, dont il devint le premier comte. Il est donc établi pour lui, que Lydéric, Ingelram et Audacer n'ont pu être comtes de Flandre. Mais alors à quel titre ont-ils administré le pays ? Le texte de la *Flandria generosa*, qui qualifie la Flandre de « *vacuam, incultam et nemorosam* », lui a fait choisir le nom qui convient le mieux aux fonctionnaires qui ont la garde d'un pays boisé : celui de forestiers (2). Le titre de Rectores Flandriæ, qu'il leur applique quelques lignes plus bas, indique qu'il n'était pas bien fixé sur celui qu'ils avaient dû porter.

(1) *Historia regum Francorum* par André Silvius ; au chapitre intitulé *De Comitatu Flandriarum*, on lit : *Comitatus Flandrensium, eo regnante [id est Carolo Calvo] sumpsit exordium Flandria enim, eo tempore, non erat tantu nominis nec fame, nec tam opulenta, sicut modo cernitur, sed a forestarius Francorum regis regebatui Horum Lidricus Harlebecensis et Inghelrannus, filius ejus, et Audacer, filius Inghelranni, sub Pipino et Karolo Magno et Ludovico, rectores Flandrie fuerunt, nec tamen comites vocabantur ... ms 840 (f. 46) de la Bibliothèque de Douai.*

(2) L'hypothèse que nous émettons avant déjà été faite, à ce qu'il semble, par Jean d'Ypres, chroniqueur de la fin du XIV^e siècle. Il indique que Lydéric, Ingelram et Audacer ont administré la Flandre, en qualité, non pas de comtes mais de *domini* et il fait cette remarque : *et propter hoc et etiam quia Lædricus Flandriam nemorosam repperit et incultam quasi forestam, eum aliqui Flandrie forestarium appellabant.*

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute qu'il n'y a aucune relation à établir entre le titre de forestier et les personnages dont nous nous occupons. Quelques auteurs (1) ont rassemblé de nombreux textes pour prouver qu'à l'époque de la monarchie franque certains fonctionnaires royaux portaient ce titre. Cela n'est pas douteux : seulement c'étaient des officiers subalternes, gardes des forêts, et non de grands personnages remplissant les fonctions comtales. En Flandre, il y eut très probablement de ces gardes forestiers, mais rien ne peut faire supposer que, dans cette région, ils eurent des fonctions plus étendues que dans les autres parties du royaume. D'ailleurs, à supposer que cela fût, nous devrions retrouver des allusions à ces fonctionnaires dans les textes contemporains qui nous sont parvenus. Or, on trouve souvent mention de comtes dans différentes parties du pays, mais jamais de forestiers.

On peut toutefois opposer à notre opinion deux passages de la chronique de Jean de Thilrode, (2) où il est dit que les forestiers Lydéric et Audacer obtinrent de l'abbé de St Bavon Eginhard le droit de chasse dans une forêt dépendant de l'abbaye. C'est là — dira-t-on — un renseignement positif que le religieux n'a pu inventer et qu'il a dû trouver dans les archives du monastère. Cela est aussi notre avis : Jean de Thilrode a probablement puisé cette indication dans une charte conservée à l'abbaye. Mais qui peut affirmer que dans le document Lydéric et Audacer fussent qualifiés de forestiers ? Si l'on réfléchit que Jean de Thilrode s'est servi — il le dit lui-même — de la chronique d'André Silvius, il paraît infiniment probable que c'est là qu'il a pris le titre de forestiers dont il gratifie ses personnages. S'il en est ainsi, l'argument que l'on tire de ce texte n'a aucune valeur.

(1) De ce nombre sont E. Le Glay (*Histoire des comtes de Flandre* t. I, p. 24) et Van de Velde (*Recherches de la vérité dans la tradition des forestiers de Flandre* dans les *Annales* de la Société d'Emulation de Bruges 2^e série, t. XI, p. 140.)

(2) Mon. Germ. N. XXV, p. 566 : *Heinardus abbas concessit licentiam Lidrico primo forestario Flandrie et Audacio venandi in silva Sancti Bavonis, que Heinardus nuncupatur, sub conditione ut, et p. 574 Antecessores [Baldum] fuerunt forestarii Flandrie sub rege Francie, sicut legimus in Chronica Francorum. Lidricus et Audacer impetraverunt ab abbate Heinardo monasterii Sancti Bavonis licentiam venandi in silva que Heinardus nuncupatur modo loca dicitur sub tali conditione quod...*

État de la légende à la fin du XIV^e siècle · Lydéric d'Harlebeke.

— Silvius avait le premier lancé dans la circulation le titre de forestier en l'attribuant à Lydéric d'Harlebeke, à Ingelram et à Audacer. Son texte fut reproduit presque littéralement par Vincent de Beauvais et par son traducteur flamand Jacques van Maerlant, par Jacques de Guyse, par Martin Polonais et par l'auteur des *Gesta abbatum Trudonensium*. Un moine de Saint Bertin, Johannes Longus surnommé Iperius, ne se contenta pas d'insérer dans sa *Chronica Monasterii Sancti Bertini*, (1) écrite vers 1380-1383, le passage de Silvius relatif aux forestiers, il enrichit l'histoire de Lydéric d'Harlebeke de nouveaux renseignements. Visiblement préoccupé de donner aux comtes de Flandres une origine plus noble que celle de simples « nemorum custodientes », il fait descendre Lydéric de la race royale de Portugal. Selon ce qu'il raconte, Lydéric, voulant demeurer chrétien alors que sa famille se convertissait au Mahométisme, vint offrir son épée à Charles Martel et à Girart de Roussillon. Il servit sous ces grands guerriers, puis sous Pépin et sous Charlemagne qui en récompense lui donna la possession héréditaire de la Flandre. Ingelram serait issu de son mariage avec la fille de Girart de Roussillon.

Où Jean d'Ypres a-t-il pu puiser ces renseignements ? Peut-être

1) JOHANNIS LONGI *Chronica Sancti Bertini*. Mon. Germ. S. t. XXV, p. 764.
— M. Quarré Reybourbon possède dans sa riche bibliothèque un *manuscript* de cette chronique (écriture du début du XVI^e siècle). CAP. IV. *De Liedrico primo stipite comitum Flandrie*. Dum Sariaceni sic ab Hispania venient ad Eudonis mandatum, miles quidam juvenis christianus de partibus Ulxibone seu Portugallie, regia stirpe progenitus, Liedricus nomine, despectis parentibus, qui cum illis de patria ad legem perfidi transierant Machometi, ad karolum Tuditem et Gerardum de Rossilione se contulit, ut sacri baptismatis christianeque fidei Deo pacta servaret, et sub Karolo militans, multa probitatis opera gessit. Et Karolo predicto carus effectus est, sibi toto vite sue tempore servivit et filio suo Pupino post eum regi. Cui postea Karolus Magnus terram Flandrie dedit. Ipse est a quo Flandrie comites descenderunt. Ipse uxorem habuit filiam Gerardi de Rossilione predicti, de qua genuit filium Ingelramnum. militem probum et prudentem, suum Flandrie successorem.

Et *ibidem*, p. 765. *Liedrico mortuo, filius Ingelramnus successit in Flandrie dominatu. Cui defuncto et in Arlebeke juxta patrem suum sepulto successit Odacer, filius ejus, qui etiam in Arlebeke jacet sepultus. Qui tres, licet Flandrie domini fuerunt, non tamen proprie ut comites; et propter hoc, ac etiam quia Liedricus Flandriam nemorosam repperit et incultam quasi forestam, eum aliqui Flandrie forestarium appellabant. Inde et ignarum vulgus eum credit extitisse plebeum, dominorum nemora custodientem, cujus centiarum p[ro]dict per jam dicti, miles fuit strenuus et regia stirpe progenitus.*

dans un renouvellement de la geste de Girart de Roussillon, exécuté en Flandre, vers le XIII^e siècle, (1) renouvellement qui n'est pas parvenu jusqu'à nous ? Mais si l'on se rappelle que le 13 juin 1369 avait eu lieu le mariage de l'héritière de la Flandre avec le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, qui allait ainsi devenir comte de Flandre, il apparaît comme très vraisemblable que le chroniqueur a inventé purement et simplement ces détails : c'est par flatterie qu'il assigne une origine royale au premier maître de la Flandre et une origine bourguignonne à sa femme. Ainsi les ducs de Bourgogne ne seront pas des nouveaux venus dans le pays, puisqu'il y a déjà eu des relations de parenté entre les deux maisons, et ils succéderont à des princes de sang royal.

Ce procédé est familier aux chroniqueurs. Un fait semblable se produisit environ un siècle après : Une chronique, écrite vers 1480, (2) à une époque où l'on pouvait prévoir que la maison d'Autriche deviendrait maîtresse de la Flandre, fait de la femme de Lydéric, qui s'appelle ici Flandrine, une princesse autrichienne.

Le texte de Jean d'Ypres nous donne l'état de la légende à la fin du XIV^e siècle. Jusqu'ici on a pu suivre pas à pas son développement. Les chroniqueurs se copient les uns les autres et, pour se montrer mieux informés que leurs devanciers, n'hésitent pas à ajouter aux renseignements qu'ils trouvent des détails qu'ils imaginent.

C'est ainsi qu'on a vu comment trois personnages, Lydéric, Ingelram et Audacer, étrangers les uns aux autres, et qui n'ont pu être gouverneurs de la Flandre, ont été successivement unis par les liens du sang, improvisés comtes et enfin forestiers de Flandres. C'est ainsi qu'on a constaté comment les renseignements sur Lydéric d'Harlebeke s'étaient peu à peu multipliés pour aboutir à l'histoire inventée par Jean d'Ypres.

(1) Cf. Paul Meyer dans la *Romania* VII (1878), p. 161 et XXIII, 1884), p. 463 et dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* XII (1861), p. 31.

(2) Bib. Nationale, manuscrits français, n° 2790.

II. LA LÉGENDE AU XV^e SIÈCLE.

Développement de la légende au XV^e siècle : apparition de Lydéric de Buc. A la fin du XIV^e siècle, la légende est encore bien loin d'avoir le développement qu'elle aura bientôt. Sans qu'on puisse se rendre compte des degrés par où elle a passé, elle s'épanouit tout-à-coup, dans le courant du XV^e siècle, et se fixe bientôt pour ses grandes lignes dans la forme, que nous a transmise d'Oudegherst. Au lieu de trois forestiers, il y en a cinq ou six : au lieu d'un Lydéric, il y en a deux : Lydéric d'Harlebeke, que nous connaissons déjà et Lydéric de Buc, de nouvelle invention. C'est ce dernier, issu d'un dédoublement du premier, qui devient le fondateur de la dynastie flamande et c'est naturellement les aventures de ce personnage imaginaire que l'on trouve développées dans le plus grand détail.

Les plus anciens textes où se trouve la légende de Lydéric de Buc. — Les textes qui nous rapportent ce roman sont nombreux et on en trouve écrits en latin, en français et en flamand.

Parmi ces derniers, nous connaissons :

1^o Le *manuscrit* 1110 (supplément) de la Bibliothèque de Douai, intitulé *Chronike van Vlaendre*, allant de l'année 621 à l'année 1480 avec une continuation jusqu'en 1507. Ce manuscrit a été écrit entre les années 1485 et 1490 par Jacques van Malen. Geerbrandt, dans son *Chronicon*, en a résumé en latin le passage relatif aux forestiers ;

2^o Le *manuscrit* 7384 de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, à Bruxelles. Il commence en 621, va jusqu'en 1477 et a une continuation jusqu'en 1507. Ce manuscrit du XVI^e siècle fournit le même texte que le N^o 1 avec de nombreuses interpolations. Il a été publié sous le nom de *Dits die excellente cronike van Vlaenderen... t' Antwerpen by Willem Vorsterman* 1531 ;

3^o Le *manuscrit* 6074 de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, intitulé *Cornicke van Vlaenderen int coorte eerst van Liederick van Buc den eersten forestier anno VI^e XXI jaer*. C'est un résumé qui va jusqu'en 1485 d'une chronique à peu près semblable aux précédentes.

Parmi les manuscrits français indiquons :

1^o Le *manuscrit* du *British Museum* de Londres, coté 16 F. III, qui va de 621 à 1347. XV^e siècle ;

2° Le *manuscrit* 15 de la Bibliothèque de Tournai. C'est une chronique rimée s'arrêtant à la mort de Philippe le Beau. XVI^e siècle ;

3° Le *manuscrit* 13068 de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, allant de 621 à 1696. XVII^e siècle.

En latin, on trouve la légende des forestiers au début d'un certain nombre de textes de la *Flandria Generosa*, continuée et interpolée.

Le titre que portent les manuscrits est *Cathalogus et cronica principum ac comitum Flandrie et forestariorum ; que terra dicebatur terra de Buc vel nemus regionis sine misericordia*. Les textes qui nous en sont parvenus peuvent être rangés en deux familles :

La première famille (A) comprend :

1° Le *manuscrit* 3.600 de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, allant de 581 à 1423, XV^e siècle ;

2° Le *manuscrit Cisoniensis* (2^e partie) de la Bibliothèque de Lille, allant de 621 à 1423, XV^e siècle ;

3° Le *manuscrit Bigotianus* 5.237 de la Bibliothèque nationale de Paris, de 621 à 1423, XV^e siècle.

La deuxième famille (B) comprend :

1° Le *manuscrit Vaticanus* (Christinae 798, olim 1222) de 621 à 1423, XV^e siècle ;

2° Le *manuscrit* 5.994 de la Bibliothèque nationale (fonds latin) de 621 à 1423, XVI^e siècle ;

3° Le *manuscrit* de la Bibliothèque nationale, fonds Baluze, coté armoire II, paquet 1 n° 3 (vol. 43, p. 327), de 621 à 1423, XVII^e siècle.

Outre les manuscrits de ces deux familles, quelques uns nous sont parvenus qui ont entre eux des rapports plus ou moins éloignés. Dans cette série (C) il faut ranger :

1° Le *manuscrit Cisoniensis* (1^{re} partie) de la Bibliothèque de Lille, abrégé d'un texte perdu, XV^e siècle ;

2° Le *manuscrit* 13.413 de la Bibliothèque royale des Ducs de Bourgogne, résumé (596 1436) fait d'après des textes flamands et latins, XV^e siècle ;

3° Le *manuscrit* 6.066 de la même bibliothèque intitulé *Origo et successio comitum Flandrie*, résumé d'un texte qui ne nous est pas parvenu, XVIII^e siècle ;

4 Le *manuscrit* 5.041 ancien fonds latin de la Bibliothèque nationale

de Paris, qui a pour titre *Catalogus, cronica et PRINCIPIUM comitum Flandrie et forestariorum ejus, que terra olim dicebatur terra de Buc vel nemus regionis sine misericordia*. Le texte commence en 621 et finit à Lydéric d'Harlebeke. Le manuscrit est de la fin du XV^e siècle.

La légende de Lydéric de Buc a été rédigée pour la première fois en Flamand. Une étude attentive des chroniques que nous venons d'énumérer rapidement montre que certains textes français et latins ont fait des emprunts à des textes flamands. C'est ainsi que quelques détails qu'on lit dans la chronique latine 13.413 (n° 2, série C), et qu'on rechercherait vainement dans les autres chroniques latines et françaises, se trouvent dans la narration flamande de la Bibliothèque de Douai n° 1.110 Qui plus est. L'auteur oublie un instant qu'il fait une traduction et copie en quelques endroits sa source de langue flamande. Par exemple, dans le tableau généalogique des fils de Lydéric de Buc, se lisent ces mots à côté du nom de Joseram, *was ghehanghe te Dornike*. Ailleurs, nous rencontrons des noms propres qui ont conservé leur forme flamande, tels que Fynardt et Fynaert, Balduwinus Yserin, etc.

Nous avons déjà indiqué que le passage de la Chronique de Jean Geerbrandt relatif aux forestiers est, à n'en pas douter, un abrégé du texte flamand écrit par Jacques van Malen (manuscrit de Douai) (1).

L'auteur de la chronique conservée au British Museum a puisé il le dit lui-même non seulement dans des chroniques françaises et latines, mais dans « aucuns livres escriptz en langue theuthonique ».

Par contre les textes flamands ne sont pas pour le passage relatif à Lydéric de Buc des traductions des textes latins ou français. En effet, tandis que ces derniers sont écrits avec une certaine prétention littéraire, les premiers présentent une succession d'épisodes mal reliés entre eux, écrits dans une prose très naive, avec des redites, des longueurs et des tournures vicieuses.

En outre on n'y trouve rien sur les premières années de Lydéric, car ils débutent au combat du jeune prince contre Phinaert. Il est certain

(1) Geerbrandt Johannes, Leydensis. *Chronicon Hollandiae comitum et episcoporum Ultrajectensium*..... dans le Recueil de Swertius intitulé *Rerum Belgarum Annales*. Francfort, 1620 fol.

que si leurs auteurs avaient connu l'épisode si romanesque de la naissance de Lydéric dans la forêt de Buc, ils n'aurait pas manqué de le reproduire.

Enfin, la forme des noms propres, la dénomination de la forêt (Buc Beuke, qui signifie hêtre en flamand), d'autres petits détails encore prouvent que les chroniqueurs de langue flamande n'ont pas eu ici comme source des chroniques latines ou françaises.

Nous pouvons conclure de tout cela que la légende est d'origine flamingante, qu'elle a été rédigée pour la première fois en flamand et que les traducteurs latins et français l'ont seulement complétée, embellie et revêtue d'une forme plus littéraire.

La légende de Lydéric de Buc est de la seconde moitié du XV^e siècle.

Maintenant se pose la question de savoir à quelle époque la légende a été écrite.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que nous n'en possédons aucun texte antérieur au XV^e siècle. On ne peut admettre que tous les manuscrits préexistants aient disparu. Il faut donc conclure qu'elle n'a pas été rédigée avant cette époque. Essayons d'être plus précis. Puisque, suivant nous, la légende est d'origine flamingante, voyons d'abord de quelle époque date sa première rédaction en flamand.

Le plus ancien texte qui nous soit parvenu est le manuscrit de Douai. On ne connaît pas l'auteur de cette chronique, attribuée à tort à André de Smet et à Antoine de Rovere (1). Mais si, comme c'est probable, le copiste Jacques van Malen, qui a fait son travail de 1485 à 1490 (2), n'a rien ajouté au manuscrit qu'il transcrivait, on peut admettre qu'elle a été rédigée peu après l'année 1480, car elle s'arrête à cette date.

La fin du XV^e siècle semble bien être l'époque de l'apparition de la légende de Lydéric de Buc, car aucune chronique qui soit incontestablement d'une date antérieure ne contient la moindre allusion à ce personnage.

Nous avons déjà constaté que Jean d'Ypres ne commence sa chronique latine qu'à Lydéric d'Harleboke. Il en est de même notamment pour le *Chronodromus* de Jean Brandon (commencement du XV^e siècle), pour la chronique française, composée vers 1480 et pour la

(1) Cf. *Bibliotheca Belgica* t. VII.

(2) Il le déclare lui-même à la fin du manuscrit

chronique intitulée *Die alder excellentste cronycke*, composée en 1486.

Les renseignements que nous avons extraits des œuvres historique d'un moine de l'abbaye des Dunes, nommé Adrien de But, nous permettront d'être encore plus catégorique. On peut se rendre compte par le début du *Chronicon Flandrie*, (1) écrit par de But à partir de 1482, que ce moine ne connaissait pas à cette date la légende de Lydéric de Buc. Selon lui, il y aurait eu avant Lydéric d'Harlebeke toute une série de forestiers et parmi eux un certain Lydéric qui fut tué par les Huns ou les Vandales. Mais il dit d'une manière formelle qu'aucune chronique ne fait mention de ce Lydéric I^{er} et qu'on trouve peu de renseignements sur les trois forestiers. C'est un aveu précieux à retenir, venant de ce compilateur qui regrettait de ne pas être mieux informé sur les débuts de l'histoire de son pays et qui fut peut être inconsciemment l'inventeur de Lydéric I^{er}.

Dans un autre de ses travaux, qui consiste en notes marginales adaptées à la chronique de Gilles de Roye — c'est ce qu'il appelle son *Rapiarum* (2) — de But fait en différents endroits des allusions à la légende (3) et, au folio 116 verso du manuscrit, il la résume à peu près comme nous l'avons racontée au début de cette étude. Cette note est manifestement postérieure aux autres ; en tous cas elle n'a été rédigée

(1) Publié dans le *Corpus chronicorum Flandriae*, t. 1, p. 269. Flandria forestaria, Christi benedictam incarnationem expectans, inhabitabatur, et per diversos principatus successit in forestarium Lidericus nobilis. Quo ab Hunnis aut Vandalis interempto, cum nulla chronica mentionem faciat de eo, aequivoca nominis alter Lidericus, comes Arlebecensis, Flandriae forestum tempore Karoli Magni reperitur gubernasse, circiter anno dominicae Incarnationis septingentesimo et nonagesimo secundo. Qui generavit, sed ex qua non legitur, Ingelramnum comitem dicit tamen chronica Franciae eum genitum ex filia Gerardi comitis de Rouchellhone. Obiit Lidericus anno DCCCXVII postquam gubernavit quindecim annis, jacetque sepultus apud Arlebecque anno Domini octingentesimo vicesimo quarto. Cui successit filius Ingelramnus. Fere sexdecim annis regnavit. Cui successit Audacer filius ejus, milita probus sub Ludovico, filio Karoli Magni, Romanorum imperatore (XVI annis).

De tribus his forestariis parum aut pene modicum habetur in chronicis. Sed de Balduino prefati Audaceri filio Francorum chronicae tradunt, cognomento Ferreum, quadraginta annis gubernasse forestum Flandriae, et primo sub imperatore Lothario, filio Ludovici, anno Domini DCCCXXXVII, rexisse.

(2) De rapere, voler ; de la compilation faite de larcins. *Codex*, 7978 7979 de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles.

(3) Notamment folios 208, 238, 243, 272, 278, etc.

qu'après 1482-1485. Dans l'intervalle compris entre la rédaction de son *Chronicon* et l'exécution de son *Rapiarium*, Adrien de But avait eu connaissance de la légende. C'est donc à n'en pas douter vers cette date que le roman de Lydéric de Buc a fait sa première apparition dans les chroniques.

Comment la légende de Lydéric de Buc a été composée. Son auteur ? Quant à en déterminer l'auteur, nous n'avons pu y arriver. Le récit est dû probablement à un moine du pays flammingant, qui l'a forgé de toutes pièces. Ce n'est pas comme on l'a dit une légende populaire et il ne faut pas se laisser tromper par la ressemblance, toute superficielle, qu'elle a avec les romans dérivés des chansons de gestes. D'ailleurs, si telle était sa provenance, on la rencontrerait vraisemblablement dans le *Myreur des Histors* de Jean des Preys dit d'Outremeuse, qui utilisa de nombreuses chansons de gestes. Le moine qui la composa avait quelques connaissances littéraires, et c'est pour cela qu'il fait intervenir dans les aventures banales qu'il raconte Girart de Roussillon, Gratienne, Froymont, et autres personnages dont les noms étaient bien connus.

Le roman de Lydéric de Buc est donc, à notre avis, de pure invention. Il est probable que son auteur ne le composa qu'à titre de narration, qu'à titre d'exercice littéraire. En tout cas il paraît avoir été tout d'abord indépendant de toute chronique. Quand on lit les chroniques au début desquelles il se trouve, on est frappé par la disproportion qui existe entre la première partie très développée et la seconde toujours beaucoup plus brève. On croirait volontiers qu'on a accolé deux textes d'origine différente, le roman d'une part, la chronique de l'autre.

C'est ce qui eut lieu très probablement. A vrai dire, on ne trouve pas de texte flamand donnant le roman indépendamment de la chronique, mais du moins on en possède un texte latin. Il était arrivé qu'un compilateur rencontrant des anecdotes nouvelles, écrites en flamand, sur les temps primitifs de la Flandre, s'était empressé de les traduire en latin. Suivant l'habitude des chroniqueurs, il ajouta du sien et enrichit la légende de l'épisode de la naissance de Lydéric dans la forêt de Buc. Le manuscrit indépendant (5041, Bib. Nat.) porte le titre de *Catalogus, cronica et PRINCIPIUM comitum Flandrie et forestariorum*.

Son texte est en tout semblable au début du *Catalogus et cronica PRINCIPUM ac comitum Flandriæ et forestariorum*, seulement il

s'arrête à Lydéric d'Harlebeke. Au premier abord, on pourrait croire que ce *manuscrit* donne seulement le début de la chronique que le scribe n'aurait pas terminé de copier. Il n'en est rien. Le mot *principium* qui se trouve dans le titre montre bien qu'il ne peut être question ici que du début du comté de Flandres. Il ne faut pas y voir une faute de lecture (*principium* mal lu par un copiste pour *principum*), car l'auteur indique nettement à la fin du récit qu'il s'arrête à Lydéric d'Harlebeke, parce que la suite se trouve dans les autres chroniques, qui commencent l'histoire du comté avec ce prince.

Ainsi le *Catalogus, cronica et principium comitum*... a été composé dans le but de remplir une lacune et c'est un travail tout à fait indépendant de la *Flandria Generosa* continuée et interpolée. Buzelin s'est peut être servi de ce texte, car dans ses sources il indique un *Liber Lyderici*.

Si on retrouve aujourd'hui cette narration le plus souvent au début de la *Flandria Generosa*, c'est qu'un copiste, remarquant que les deux textes se complétaient mutuellement, les a soudés ensemble pour n'en former qu'un. Il y avait peu de changements à faire. Le titre même du *Catalogus* fut à peine modifié. Le mot *principium*, qui n'avait plus sa raison d'être, puisque la nouvelle chronique allait jusqu'en 1423 et au delà, devint *principum*, et c'est ainsi que le titre du roman de Lydéric de Buc resta, à peu de chose près, le titre général de la nouvelle compilation.

Ce qui se passa pour la version latine de la légende eut lieu, selon toute vraisemblance, pour le texte flamand. Le roman de Lydéric écrit en langue flamande fut adapté au début d'une chronique plus ancienne.

Telle est, selon nous, l'histoire de la composition du roman du premier forestier et de son introduction dans les chroniques.

Dès ce moment les nombreux chroniqueurs qui écrivaient en français, en latin et en flamand, se servirent du *Catalogus* comme source de leur compilation et se gardèrent bien de passer sous silence le roman de Lydéric de Buc. Il eut un tel succès qu'on peut le lire en tête de toutes les chroniques du XVI^e siècle et qu'il devint pour ainsi dire comme un article de foi historique.

CONCLUSION

Nous avons suivi le développement de la légende des forestiers depuis sa naissance jusqu'à sa complète floraison.

Nous avons vu :

D'abord des généalogistes du XII^e siècle introduire parmi les comtes de Flandre trois personnages, Lydéric, Ingelram et Audacer, étrangers les uns aux autres et au comté de Flandre, dans le seul but de donner une origine plus lointaine à la maison de Baudouin Bras de fer ;

puis, au XIII^e siècle, André Silvius de Marchiennes faire de ces prétendus prédécesseurs de Baudouin des forestiers du roi de France en Flandre ;

ensuite, au XIV^e siècle, Jean Longus d'Ypres attribuer, par flatterie envers les princes flamands, une naissance royale à Lydéric et une origine bourguignonne à son épouse ;

enfin, au XV^e siècle — et vraisemblablement dans les dernières années de ce siècle — un chroniqueur flamingant inventer de toutes pièces le roman de Lydéric de Buc.

Cette suite d'accroissements montre bien que, dans la légende des forestiers, il n'y a rien ou presque rien à prendre pour l'histoire. Lydéric dit de Buc est un être fabuleux et toutes les aventures qu'on lui prête doivent leur existence au désir des chroniqueurs d'être plus complets que leurs prédécesseurs et surtout à leur sentiment patriotique qui veut reporter l'origine de la dynastie des comtes de Flandre au delà du roi Charles le-Chauve et de Baudouin Bras-de fer.

Peut être à nos conclusions négatives objectera-t-on des vestiges et des souvenirs, preuves irrécusables, dira-t-on, de l'existence des forestiers en général et des deux Lydéric en particulier. Il est certain que longtemps on a montré à Aire et à Harlebeke les tombeaux de ces personnages, qu'il y avait à Bruges une fête dite des forestiers, et

qu'à Lille, lors des cortèges solennels, certains groupes représentaient des scènes tirées de l'histoire de Lydéric.

Mais tout cela, loin de remonter, comme on le pense, à une haute antiquité, est relativement très moderne. A Bruges, la fête des forestiers n'est pas antérieure au début du XV^e siècle, époque où la légende des forestiers est solidement établie. A Lille, ce qui a trait à Lydéric n'apparaît qu'au XVI^e siècle, c'est à dire quand le roman est connu de tout le monde.

Par conséquent cela ne prouve rien, pas plus que le fait d'avoir donné à deux mannequins d'osier que, les jours de fête, on promène dans les rues de Lille, les noms de Lydéric et de Phinaert. L'habitude de porter à la procession de Lille un géant et une géante et non pas deux géants ne date vraisemblablement que du commencement du XVI^e siècle, et c'est seulement en 1825, qu'on a baptisé les deux mannequins des noms qu'ils portent aujourd'hui (1).

Quant à l'authenticité des peintures, des inscriptions et du tombeau de la collégiale d'Harlebeke, un mémoire présenté en 1623 à la gouvernante des Pays Bas par le Chapitre en fait bonne justice (2). On y voit que les peintures du jubé de l'église où les « effigies des forestiers prétendus » se trouvaient reproduites, étaient de date récente et qu'il n'y avait pas trace de la sépulture du forestier Lydéric.

Ainsi, de la légende des forestiers il ne reste rien. Seuls, les rensei

(1) On lit dans Brun Lavainne, *Mes Souvenirs* (Lille, 1856, p. 157-158) : « ... En 1826, M. de Beaupuy, adjoint à la mairie, chargé de la réorganisation de l'ancienne fête de Lille, c'est à dire d'arranger une procession solennelle, moins le clergé, vint me demander de rédiger un programme. J'évoquai les souvenirs historiques de toutes les époques, depuis Lydéric et Phinaert, jusqu'au bombardement de Lille de 1792..... M. de Beaupuy ne trouvait qu'un défaut à mon plan, c'est que le cortège était sérieux d'un bout à l'autre ; il voulait une partie comique pour que la joie du peuple vint donner de l'entrain à la fête et je n'avais trouvé pour exciter le rire que les mannequins de Lydéric et Phinaert, qui, après tout, n'étaient qu'une pâle imitation de la famille de Gayant de Douai..... » La mémoire de Brun Lavainne lui a fait défaut au sujet de la date. C'est non pas 1826, mais 1825 qu'il faut lire, car les deux géants d'osier qu'il baptisa des noms de Lydéric et de Phinaert parurent dans la quatrième division du cortège organisé lors des fêtes (12-13 juin 1825) données à l'occasion du Sacre de S. M. Charles X et de l'anniversaire de la procession de Lille, instituée en 1269 par Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre.

M. Léon Lefebvre, membre de la Commission historique du Département du Nord, a été assez aimable pour nous communiquer ces renseignements intéressants. nous l'en remercions vivement.

(2) Miraeus *Opera diplomatica*, t. III, chap. 255, p. 268

gnements que l'on trouve dans les chroniques antérieures au XII^e siècle sont acquis à l'histoire. C'est à savoir que Audacer est le père du premier comte Baudouin Bras de fer, qu'Enguerrand et que Lydéric dit d'Harlebeke ont réellement existé mais que, pas plus qu'Audacer, ils n'ont été ni comtes ni forestiers de Flandres.

C'est à cela et à cela seul que se réduisent les faits historiques, qui ont été le point de départ de la légende des forestiers. Tout le reste est du roman.

Les Flamands et, en particulier, les Lillois si fortement attachés à Lydéric et à Phinaert, ne s'alarmeront guère d'apprendre que ces héros n'ont existé que dans l'esprit inventif de leurs ancêtres ; ils s'en doutent bien un peu. En tous cas, la légende des géants lillois, qui est intimement liée au passé des Flandres, aura toujours, pour eux, je ne sais quel charme naïf de vétusté, et, en dépit de nos recherches, restera longtemps encore vivace et durable.